



Centre éducatif Saint-Aubin

Volume 25, numéro 1

Août 2005

Document spécial de l'accueil

Année scolaire 2005 - 2006



À tous nos élèves et à leurs parents,

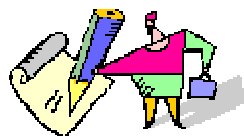
LES POTINS

Bonjour à tous et à toutes ! Nous sommes très heureux d'établir ce premier contact avec vous, à l'aube de l'année scolaire 2005 – 2006. Voici donc un premier potin d'information vous donnant tous les détails de la journée d'accueil du vendredi 26 août 2005. Cette année encore, le Centre éducatif St-Aubin reçoit tous ses élèves lors de cette journée. Vous recevrez l'horaire de vos cours, vos cahiers d'exercices, le numéro de casier qui vous sera assigné pour l'année et autres informations pertinentes. Vous recevez également avec cet envoi, la facture concernant le matériel scolaire. Il est facilitant lors de l'activité d'accueil, que l'élève ait déjà en main la facture, un chèque complété au nom du Centre éducatif Saint-Aubin, ou argent comptant, acquittant ainsi le montant de la facture. **PRENDRE NOTE QUE LE SERVICE DE PAIEMENT DIRECT N'EST PAS DISPONIBLE.**

À vous tous, parents et élèves, soyez assurés que la direction et le personnel de St-Aubin entendons tout mettre en œuvre pour assurer le succès aux élèves de notre école. Nous avons bien hâte de vous retrouver et nous vous souhaitons une année scolaire remplie de succès !

Martine Vallée, directrice adjointe
Robert Labbé, directeur

Accueil :	VENDREDI, LE 26 AOUT 2005
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire, et cheminement particulier
AM :	Élèves de Baie-Saint-Paul
PM :	Élèves transportés



L'ACCUEIL D'AOÛT 2005

Voici la première information écrite de l'année scolaire 2005. Le Centre éducatif Saint-Aubin produit à tous les lundis un potin t'informant des principales activités de la semaine, de l'horaire des activités sociales, culturelles et sportives, des dates et heures des réunions de divers comités, le menu des dîners à la cafétéria et de tout autre sujet d'intérêt commun. C'est un outil de communication

pour les usagers de l'école et les parents. De là l'importance d'en prendre connaissance. Cette année encore notre potin sera disponible sur le site de l'école (www.saint-aubin.net) et affiché à plusieurs endroits stratégiques de l'école. Des copies seront disponibles au secrétariat et à la bibliothèque pour ceux qui voudraient en apporter une copie à la maison. Ce premier numéro se limitera à ce qu'il te faut savoir pour la journée d'accueil prévue le vendredi 26 août 2005.



DATE DE LA RENTRÉE

Vendredi, le 26 août 2005
pour tous les élèves

A.M. Les élèves de Baie-Saint-Paul et qui n'utilisent pas le transport du matin et du soir.

P.M. Les élèves qui utilisent les autobus le matin et le soir.

HORAIRE

A.M. : 9 :00 à 9 :30 Entrée des élèves
ou Bienvenue du directeur

P.M. : 13 :00 à 13 :30

A.M. : 9 :30 à 11 :00 Cueillette des informations
ou écrites, de l'horaire et des
P.M. : 13 :30 à 15 :00 argents, achat des cahiers
d'exercices.

Casiers et cademas

A.M. : 11 :00 à 11 :30 Localisation des casiers.
ou

P.M. : 15 :00 à 15 :30

A.M. : 11 :30 Départ des élèves
ou

P.M. : 15 :30

TRANSPORT POUR L'ACCUEIL - P.M.

LES AUTOBUS SERONT À L'ÉCOLE POUR 13H00,
prévoyez en conséquence.

CASIER À LINGE AU VESTIAIRE ET CADENAS



Pour garantir à chacun un endroit pour remiser son linge, son matériel scolaire et pour faciliter l'ordre, le contrôle et l'entretien, un casier t'est attribué au vestiaire sous-sol et à l'étage pour les élèves de 1^{re} sec.

CASIERS

Nous vous demandons de choisir un (e) ami (e) avec qui vous voudriez partager le casier pour l'année.



IMPORTANT : Lors de la journée d'accueil, tu devras nous confirmer le nom de la personne avec qui tu souhaites partager ton casier. Ainsi, le Centre éducatif Saint-Aubin souhaite diminuer le nombre d'élèves qui changent de casier en cours d'année et la possibilité de vol.

CARTES D'IDENTITÉ



Pour la somme de 2,50\$, tous les élèves recevront au début de septembre, leur carte d'identité plastifiée.



CAHIERS D'EXERCICES ET COTISATIONS

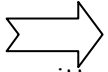
Les cahiers d'activités et le matériel nécessaires aux différents niveaux, dépendamment des matières ou options apparaissant à votre choix de cours, vous seront remis lors de l'accueil. Une facture détaillée accompagne cet envoi. Cette liste comprend le montant prévu pour le(s) cadenas, l'agenda et les activités étudiantes. Ces trois montants, en vertu de l'article 7 de la loi de l'Instruction publique sont non-obligatoires de paiement, mais souhaitables pour le bon fonctionnement de notre année scolaire 2005 - 2006.



MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA FACTURE

Afin d'acquitter la facture des cahiers d'exercices et du matériel scolaire, tu te présentes :

- 1- Avec ta facture reçue ;
 - 2- Avec un chèque complété au nom du « Centre éducatif Saint-Aubin ; OU Avec de l'argent comptant.
- VEUILLEZ NOTER QU'IL N'Y AURA PAS DE SERVICE DE PAIEMENT DIRECT.**



L'élève en dette en juin dernier, devra acquitter sa facture avant le début des cours. Pour éviter des complications administratives, veuillez vous présenter avec le montant requis. À défaut, le montant s'ajoutera à la facture du début de l'année. **SI L'ACQUITTEMENT DE LA FACTURE VOUS CAUSAIT PROBLÈME, VOUS DEVEZ PRENDRE ENTENTE AVEC LA DIRECTION DE L'ÉCOLE À CET EFFET. NOUS MANIFESTONS BEAUCOUP D'OUVERTURE ET DE SOUPLESSE À CET ÉGARD.**



AGENDA SCOLAIRE

Il s'agit d'un agenda identifié à ton école avec des pages d'informations essentielles relatives au fonctionnement de l'école. Il s'agit d'un document de planification indispensable.

LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Une école c'est bien plus que des cours! Les activités parascolaires, la vraie façon de s'amuser au secondaire!



Tu aimerais vivre des expériences nouvelles avec des amis(es), ou encore te faire de nouveaux amis, de nouvelles connaissances, vivre des moments inoubliables qui compteraient parmi les meilleurs souvenirs de ton séjour au secondaire ?

Ne manque pas ta chance et implique-toi dans une ou plusieurs de nos nombreuses activités parascolaires. Il y en a pour tous les goûts : SPORT - THÉÂTRE - MUSIQUE - VOYAGE - SPECTACLE - IMPLICATION SOCIALE - LES ARTS ...

(Dans les prochaines semaines, un document spécial t'en dira plus long sur ce sujet et te fera voir l'ensemble des activités offertes).

CONTRÔLE DES ABSENCES



Il est de la responsabilité des parents de MOTIVER À L'AVANCE les absences de leur(s) enfant(s) en laissant un message sur le répondeur de l'école. Aucun billet n'est accepté.

Nous vous rappelons les règles de notre l'école :

Absence d'une journée : L'absence motivée concerne une journée complète. Le parent motive AVANT l'absence, le jour même, avant 9 h 00, au répondeur

de l'école (435-6802) et précise le motif et la durée de l'absence.

Absence d'une, deux ou trois périodes : Toute absence d'une, deux ou trois périodes sera gérée par l'école. Les motifs acceptés sont les rendez-vous médicaux seulement en vertu des articles 14 et 15 de la Loi sur l'Instruction publique.

L'élève doit rencontrer un des responsables des absences, soient messieurs Mario Nadeau ou Daniel Chamberland AVANT la période d'absence. L'élève doit, AVANT son départ préciser :

- le type de rendez-vous (médical, dentaire, optométrie) ;
- l'endroit ;
- l'heure du rendez-vous.

L'absence sera motivée par l'école APRÈS le rendez-vous, sur présentation à l'un des responsables des absences, d'un billet confirmant le rendez-vous chez le professionnel de la santé. L'élève malade en cours de journée pourra être retourné chez lui, dès qu'un parent sera rejoint par nos services.

Sanction : Les élèves qui accumuleront des absences non-motivées seront retournés à la maison pour une durée de DEUX JOURS. L'école a l'obligation légale de contrôler les présences des élèves à l'école et le parent a l'obligation légale d'assurer la présence de son enfant à l'école.

La fréquentation scolaire est un dossier qui se travaille en partenariat avec les parents. La Loi sur l'Instruction publique stipule qu'il est de la responsabilité de la direction d'école de s'assurer que les élèves fréquentent assidûment l'établissement et qu'il est de la responsabilité des parents « de prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire ». (art. 17, loi 180). En ce sens, après avoir été avisés par l'école, nous demandons la collaboration des parents pour aider à corriger la situation lors d'absences non-motivées. Les cas d'exagération seront soumis à une étude en collaboration avec les intervenants sociaux de l'école.

TUTORAT 1^{RE} À 5^E SECONDAIRE ET EN CHEMINEMENT INDIVIDUALISÉ

Pour une sixième année, tous les élèves de l'école auront un tuteur responsable du suivi académique et personnel tout au long de l'année.